



Secrétariat
de l'Assemblée des
Premières Nations
du Québec
et du Labrador

Secretariat of the
Assembly of the
First Nations
of Quebec
and Labrador

250, Place Chef Michel Laveau, suite 201, Wendake, QC G0A 4V0
Tél.: (418) 842-5020 / 842-5274 FAX: 842-2660

COMMUNIQUÉ DE PRESSE
POUR DIFFUSION IMMÉDIATE

Déclaration de l'ONU sur les droits des peuples autochtones **Le Canada encore plus isolé**

Wendake, le 3 avril 2009 – L'Assemblée des Premières Nations du Québec et du Labrador (APNQL) se réjouit de la décision du gouvernement australien de se rallier aux 143 pays ayant appuyé la *Déclaration des Nations Unies sur les droits des peuples autochtones*. Avec cet appui supplémentaire au nouvel instrument international de Droits humains, le Canada se retrouve encore plus isolé, étant l'un des trois seuls États à ne pas y adhérer (avec la Nouvelle-Zélande et les États-Unis).

Rappelons que la Déclaration de l'ONU sur les droits des peuples autochtones a été adoptée le 13 septembre 2007 par l'Assemblée générale des Nations Unies. Cette Déclaration, fruit de deux décennies de travaux, affirme notamment que les peuples autochtones ont le droit à l'autodétermination et qu'en vertu de ce droit, ils déterminent librement leur statut politique et recherchent librement leur développement économique, social et culturel. Le texte prévoit que les États doivent accorder réparation par le biais de mécanismes efficaces, y compris en matière de restitution, mis au point en concertation avec les peuples autochtones, en ce qui concerne les biens culturels, intellectuels, religieux et spirituels qui leur ont été pris sans leur consentement libre, préalable et éclairé, ou en violation de leurs lois, traditions et coutumes.

Le Chef de l'APNQL, Ghislain Picard, a salué le changement de position de l'Australie et souligne qu'il s'agit « d'une occasion pour le gouvernement canadien de revoir lui aussi sa position afin de se conformer aux nouvelles normes internationales ». Il a aussi profité de l'occasion pour réitérer son invitation auprès des membres de l'Assemblée nationale du Québec d'adopter une motion québécoise d'appui à la Déclaration.

L'Assemblée des Premières Nations du Québec et du Labrador est l'organisme régional qui regroupe les Chefs des Premières Nations du Québec et du Labrador.

-30-

SOURCE : Alain Garon
Agent aux communications, APNQL
418 842-5020